MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2025 – 174

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025174-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

12/12/2025

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 19
Votants	……. 22

Objet :

SANTÉ PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Joël CRUBLET - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Christine CHÉRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU, Jacques FRANÇOIS, Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Philippe ELLEOUET
Mme Marine GOYON ayant donné procuration à M. Françoise GUYOT
Mme Dominique HEMERY ayant donné procuration à Mme M-Laure PONDARD
Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Christine CHÉRAUD

2025. 174 / RECHERCHE MEDECIN : contrat de recrutement ONE SANTÉ

Madame Nathalie MORICE, Adjointe en charge des Affaires Sociales, rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2024-79 du 23 mai 2024, le Conseil Municipal confiait à la société Appel Médical Search la mission de recherche d'un médecin. La convention de 18 mois est arrivée à son terme. Plusieurs pistes ont été étudiées, malheureusement, aucune n'a pu aboutir.
(Honoraires de ce cabinet de recrutement : 15 000 € HT soit 18 000 € TTC – réglé => 5 400 € TTC correspondant à la phase de recherche – Sans contact avec un potentiel médecin désirant s'installer sur le territoire communal, le solde ne sera pas versé).

Le problème du manque de médecin reste entier.
Il s'agit d'un problème de santé publique, qui touche le territoire national, et plus particulièrement les territoires ruraux.

La commune, et notamment Madame Nathalie MORICE, Adjointe, s'investissent pleinement pour accueillir un nouveau médecin à BAINS-SUR-OUST. Toutes les solutions sont étudiées, mais, malgré une maison de santé récente et qui donne satisfaction, à ce jour, aucune perspective d'installation ne se présente.

Différentes sociétés offrent leurs services pour accompagner les collectivités dans leur recherche de médecin.

La société One Santé, dont le siège social est situé à PARIS, est spécialisée dans le recrutement de professionnels de santé. La mission vise à rechercher et à proposer un candidat.

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025174-DE

Le contrat de recrutement (ci-joint) a pour but la mise en relation du client (la mairie) avec un ou des candidats sélectionnés par le prestataire afin de signer un contrat de collaboration. Dans le cas de la signature d'un contrat (embauche, association, cession de cabinet) dans les 12 mois suivants la mise en relation avec le candidat, la prestation de One Santé est considérée comme accomplie.

Les honoraires, pour un médecin généraliste s'élèvent comme suit :

- Recrutement en CDI : 10 à 12 % du salaire brut annuel contractuel
- Installation en libéral : 12 000 € HT soit 14 400 € TTC.

Les honoraires sont redevables à la date de signature du contrat de travail.

En cas de rupture de contrat ou de collaboration avec le candidat présenté dans un délai de 40 jours calendaires à compter du premier jour de travail effectif, le client bénéficie d'une période dite « de garantie ». Le prestataire reprendra alors la recherche de candidat. En cas de départ du praticien, aucun honoraire perçu ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Durée de la convention : 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique, sauf dénonciation expresse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis défavorable à la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la société ONE SANTÉ, en vue de l'installation d'un médecin généraliste;
- De ne pas donner suite à la prestation proposée par ladite Société.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE